



Association Nationale
pour la Promotion de
l'Education Routière

DROIT DU TRAVAIL ET CONVENTION COLLECTIVE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE (Référence : AEDT)

Objectifs :

- Réactualiser les connaissances en droit du travail
- Renforcer les compétences dans le domaine du Droit du Travail.
- Comprendre les spécificités de la convention collective

Public et prérequis :

- Exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'agrément spécifique ;
- Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

Durée : 7 heures

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur et/ou miracast ;
- Paperboard et/ou tableau blanc ;
- Supports pédagogiques numériques.

Méthodes pédagogiques et techniques :

- Méthode magistrale pour les apports de contenus ;
- Méthode active et participative ; Travail en sous-groupes.

Formation dispensée par un juge prud'homal, reconnu auprès du ministère de la Justice.

Contenus pédagogiques

<p>Détermination du contrat de travail Éléments caractéristiques Situation de fait et dénomination du contrat Distinction avec le contrat d'entreprise et la sous-traitance Preuve du contrat La réalisation d'une période d'essai dans le contrat de travail</p> <p>Le contrat à durée déterminée Le recours à un contrat à durée déterminée Les contrats à durée déterminée de remplacement Les contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité L'interdiction de recours au contrat à durée déterminée La durée et le renouvellement des contrats à durée déterminée Le contrat de travail pour un contrat à durée déterminée</p>	<p>La rupture anticipée du contrat à durée déterminée</p> <p>La rupture pour commun accord des parties L'inaptitude constatée par le médecin du travail La rupture dans le cas d'une faute grave ou d'une faute majeure Le cas de la résolution judiciaire</p> <p>Le contrat à durée indéterminée</p> <p>Le contrat de travail à temps partiel Définition des contrats à temps partiel Les mentions obligatoires du contrat à temps partiel</p> <p>La convention collective Rôle de la commission paritaire nationale (CPN) Les spécificité de la convention collective</p> <p>Bilan/synthèse du stage</p>
--	--

Suivi et évaluation :

Contrôle continu pendant la formation sous forme de mise en situation ou de synthèse.
Questionnaire d'évaluation à chaud et transmission de bilan des évaluation au formateur.
Questionnaire d'évaluation à froid pour les salariés et les employeurs.
Relevé de connexion et émargement numérique.

Contact
01 41 44 82 67
formationcontinue@anper.info

www.anper.info